

avait été fait de l'abbé de Queylus pour remplir le futur siège, et autorisa sur le champ Mgr Godeau, conjointement avec d'autres délégués, de presser l'adoption du projet auprès du Pape, du roi et du cardinal Mazarin.

Le Cardinal étant venu le lendemain présider lui-même l'assemblée des évêques, Mgr Godeau lui fit part des résolutions adoptées la veille et de la mission dont il avait été chargé. En proposant M. de Queylus pour le siège épiscopal du Canada, le délégué du clergé s'exprima en ces termes, et je tiens à rapporter ses paroles afin de montrer dans quel estime l'abbé de Loc-Dieu était tenu par les évêques de France : « C'est un homme, dit-il, dont Messieurs les évêques de Languedoc connaissent la probité, la capacité et le zèle, qui possède une abbaye assez considérable. Il veut bien aller se sacrifier dans ce nouvel épiscopat, en un pays barbare, si éloigné de toute consolation ; et sa personne est agréable aux pères Jésuites avec lesquels il faut qu'un évêque soit de bonne intelligence pour l'avancement de l'Évangile en ces quartiers-là. »

Mazarin qui favorisait depuis longtemps l'érection d'un évêché dans la Nouvelle-France, accepta avec empressement le candidat du clergé, et promit de s'employer pour lui auprès du roi de la reine et du pape. Il renouvela même en faveur de l'abbé de Queylus la promesse d'une dotation annuelle de douze cents écus qu'il avait faite dix ans auparavant. Tout était prêt pour la consécration ; et, à Rome, où les travaux apostoliques de l'abbé étaient connus et appréciés, on n'attendait que le consentement du roi, pour l'expédition des bulles.

Le consentement du roi, quoique promis, n'arriva pas ; les bulles ne furent pas expédiées, et l'abbé de Queylus ne fut pas consacré.

A son lieu et place, l'abbé François de Laval de Montmorency, déjà désigné, en 1651, pour être évêque du Tonquin et de la Cochinchine, fut choisi, sur la recommandation des RR. PP. Jésuites. Ceux-ci étaient apparemment revenus sur le consentement qu'ils avaient donné à la nomination du candidat de l'épiscopat, ayant jugé que M. de Laval servirait mieux que lui leurs intérêts et les intérêts de l'Église dans le Nouveau-Monde.

Certes les Jésuites avaient bien le droit de désigner un évêque de leur choix, surtout si l'on considère, qu'à part les prêtres de Saint-Sulpice, ils étaient les seuls missionnaires du Canada. Et quand cet évêque se nomme François de Laval, une telle recommandation honore et les protecteurs et le protégé. De leur côté,